



Demain, je serai une femme instruite

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
EN DATE DU 15 DECEMBRE 2021**

L'an 2021, le 15 Décembre à 19h

Les membres de l'Association Toutes à l'Ecole, association numéro 48 780 77 86 000 57, déclarée à la Préfecture de Lille et publiée au Journal Officiel du 7 janvier 2006, se sont réunis ce jour, par visioconférence et en présentiel 45 avenue Edouard Vaillant à Boulogne Billancourt conformément aux dispositions de l'Article 9 des statuts.

Les convocations écrites ont été régulièrement faites en date du 26 novembre 2021 et adressées à tous les membres de l'association par lettre ou par courrier électronique.

L'Assemblée est présidée par Madame Martine/Tina LEYNAUD KIEFFER en sa qualité de Présidente de l'Association, assistée de Madame Christiane SAUNIER, secrétaire générale, désignée secrétaire de séance.

Une feuille d'émargement a été mise à disposition et signée par tous les membres présents en visioconférence sur la plateforme ou physiquement.

Ladite feuille de présence permet de constater que 207 membres votants sont présents. 220 membres sont valablement représentés.

**Allocution de bienvenue**

Madame la Présidente ouvre la séance et remercie les membres présents physiquement et par visioconférence d'avoir bien voulu assister à cette Assemblée Générale Extraordinaire. Les membres adhérents présents ou représentés sont appelés à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**Première résolution :**

**Ratification du mode de tenue de l'Assemblée et d'expression du vote**

L'Assemblée Générale ratifie la tenue de l'Assemblée par visioconférence et l'expression du vote par vote électronique ou par procuration donné par signature électronique, celui-ci s'exerce dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, soit sous la forme d'une signature électronique sécurisée au sens du décret N°2001-272 du 30 mars 2001, soit sous la forme d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle se rattache.

***Cette résolution est mise aux voix et adoptée à la majorité avec 361 votes et 1 abstention***

65 rue de la Saussière  
92100 Boulogne-Billancourt  
France  
Tel : +33 (0)1 46 02 75 39  
contact@toutesalecole.org  
www.toutesalecole.org





Demain, je serai une femme instruite

### **Deuxième résolution : Modification des articles 9.2 et 9.3 des statuts**

L'Assemblée Générale décide de modifier le paragraphe 7 de l'article 9.2 des statuts de l'association afin d'autoriser la tenue de l'Assemblée Générale à la fois en présentiel et à distance comme suit :

« Article 9.2 – Convocation

.....

« *L'Assemblée générale se réunit au siège de l'Association ou en tout autre lieu fixé par la convocation, la tenue de l'Assemblée en visioconférence ou tout autre moyen de communication est également autorisée.* »

Le reste de l'article demeure inchangé.

L'Assemblée Générale décide de modifier les paragraphes 10 et 11 de l'article 9.3 des statuts comme suit :

« Article 9.3 – Réunion et délibération de l'Assemblée générale

.....

« *Le vote par correspondance dont notamment le vote électronique est autorisé ainsi que tout autre procédé électronique ou informatique (notamment, par liaison Internet), celui-ci s'exerce dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, soit sous la forme d'une signature électronique sécurisée au sens du décret N°2001-272 du 30 mars 2001, soit sous la forme d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle se rattache.*

*Il est tenu procès-verbal des séances. Les Procès-verbaux sont établis sans blancs, ni ratures, sur le registre des délibérations de l'Association. Ils sont signés par le Président et par un membre du Bureau, éventuellement par signature électronique.»*

Le reste de l'article demeure inchangé.

**Cette résolution est mise aux voix et adoptée à la majorité avec 363 votes et 5 abstentions.**





Demain, je serai une femme instruite

De ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par la Présidente et la Secrétaire de séance

Fait à Paris le 15 décembre 2021

La Présidente  
Martine/Tina Leynaud-Kieffer

La Secrétaire Générale  
Christiane SAUNIER